



**Direction Polynésienne
des Affaires Maritimes**

BP 9005 MOTU UTA 98715 Papeete Tahiti
Tél: 40 544 500 Fax: 40 544 504 mail: accueil.dpam@maritime.gov.pf

POLYNESIE FRANCAISE

**MATERIEL D'ARMEMENT
POUR UN NAVIRE DE PECHE DE MOINS DE 12 METRES (dont bonitier)
EN 3^{ème} CATEGORIE PROFESSIONNELLE**

- 1 radeau classe V pro avec largeur hydrostatique
- 1 émetteur récepteur VHF (ASN recommandé)
- 1 BLU (ASN recommandé)
- 3 fusées parachute +3 feux à mains + 2 fumigènes oranges flottants
- 1 brassière de sauvetage d'un modèle approuvé par personne embarquée avec signal lumineux et marquée au nom et PY du navire (**100 newton minimum**)
- 1 bouée couronne marquée du PY et du nom du navire avec feu à retournement
- signalisation lumineuse (feux de navigation) + ampoules de rechange
- 1 coupe-circuit du moteur
- 1 ancre flottante
- 1 réflecteur radar grand modèle
- 1 miroir de signalisation
- 1 compas de route
- 1 sonde à main
- 2 extincteurs poudre ABC de 4 kg
- 1 ligne de mouillage (d'une longueur de chaîne galvanisée supérieure ou égale à celle du navire et d'un diamètre de 12 mm+une longueur de câblot (fibre polyamide 3 torons) supérieure ou égale à 5 fois la longueur du navire d'un diamètre de 24mm+ 1 ancre en acier de 40Kg)
- cordes d'amarrage
- 10 litres d'eau douce minimum
- 2 seaux pour écoper
- boîte à outil avec des pièces de rechange pour le moteur (notamment injecteur et fusible)
- 1 grand couteau
- 1 gaffe ou équivalent
- 1 boîte de secours n°2
- 1 lampe torche étanche
- 1 montre d'habitacle avec secteur de silence
- 1 baromètre
- cartes marines de la zone fréquentée, le règlement pour prévenir les abordages en mer, le compas pointe sèche, le règle CRAS, les pavillons NC et national
- 1 journal de bord
- 1 radiobalise de localisation des sinistres (RLS) (recommandée)
- 1 paire de jumelle

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des modifications de la réglementation, de la doctrine future de la CRS du centre de sécurité de Polynésie française

